

# REGLEMENT INTERIEUR

## **I. Dispositions générales :**

La bibliothèque de Lumes est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire et informatique, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de tous.

L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place sont libre, ouverts à tous et gratuits.

Horaires d'ouverture tous public :

Mardi, jeudi, vendredi : 15h00-18h00

Mercredi : 13h30-18h00

Samedi : 9h00-12h00

L'équipe présente à la bibliothèque est à la disposition des usagers pour les aider à exploiter pleinement toutes les ressources de la bibliothèque.

## **II. Le prêt :**

Le prêt à domicile est réservé aux usagers inscrits.

Tout renseignement concernant l'utilisateur reste confidentiel.

Le renouvellement de l'inscription se fait chaque année à la date de l'inscription.

Tout changement de domicile doit être signalé à la bibliothèque.

Les enfants de moins de 14 ans doivent justifier d'une autorisation des parents.

Le prêt de documents et l'accès aux autres services de la bibliothèque sont gratuits pour tous.

On peut emprunter 6 documents pour une durée de 30 jours.

Il est possible de prolonger le prêt d'un document avec l'accord des bibliothécaires, et de se faire réserver un document déjà emprunté.

Chaque usager est responsable des documents qu'il emprunte et de l'usage qu'il en fait pour lui-même et éventuellement pour les enfants dont il a la charge.

Les documents perdus ou détériorés doivent être remplacés par l'emprunteur ou en bon d'achat.

## **III. Application :**

Tout usager de la bibliothèque s'engage à respecter le présent règlement. Les responsables de la bibliothèque sont chargés de la communication au lecteur dudit règlement.